

FORMATION COMMUNICATION & ACCESSIBILITÉ

(PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL, ÉDUCATIF, ASSOCIATIF, COLLECTIVITÉS)



DOMAINES D'INTERVENTION

- Accompagner les professionnels dans la **création et l'adaptation de contenus accessibles** pour les publics pour les publics empêchés de lire (en situation de handicap cognitif, troubles DYS ou utilisant des outils de Communication Alternative et Améliorée).
- **Sensibilisation, formation et accompagnement** à la mise en œuvre de pratiques inclusives
- **Publics concernés** :
 - Professionnels du médico-social, de l'éducation, de la culture, de la communication
 - Structures accueillant des publics en situation de handicap
 - Équipes souhaitant rendre leurs supports plus inclusifs



TARIFICATION (BASE JOURNÉE - 7H)

- Durée minimale d'intervention : 1 journée (7h)
- Ce tarif inclut :
 - Préparation pédagogique incluse dans le tarif journalier
 - Animation interactive avec outils inclusifs
 - Supports de formation fournis en format numérique
 - Évaluation des acquis et attestation de participation
- Facturation à l'issue de la prestation, paiement à 30 jours
- TVA non applicable (auto-entrepreneur, art. 293 B du CGI)

Type de prestation	Tarif (à partir de)
Formation de groupe (jusqu'à 8 participants)	450 € / jour
Atelier pratique / animation pédagogique	550 € / jour
Conception de supports adaptés	Sur devis personnalisé

FRAIS ANNEXES

Dans le cadre des prestations de formation réalisées par l'intervenant, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement engagés pour se rendre sur le lieu de formation sont à la charge du client, sauf mention contraire dans les conditions particulières.

Les frais sont facturés comme suit :

- Déplacement : 0,50 € HT/km au départ de Civrieux (01), aller-retour, selon le barème kilométrique en vigueur.
- Repas : Forfait de 20 € HT par jour de formation, ou remboursement sur justificatif dans la limite de 25 € TTC par repas.
- Hébergement : Remboursement sur justificatif dans la limite de 120 € TTC par nuit, ou selon un forfait convenu à l'avance.
- Matériel spécifique : sur devis ou remboursement sur facture

Toute dépense exceptionnelle ou hors forfait devra faire l'objet d'un accord préalable écrit entre les parties.

Conditions particulières

- Annulation à moins de 7 jours : facturation partielle (70 % du montant prévu)
- Formations adaptables selon les besoins spécifiques du public (accessibilité, langue simplifiée, etc.)
- Forfait mensuel : possible à partir de 4 journées/mois
- Facturation en portage salarial ou auto-entrepreneur : selon statut

